

## MODALITÉS D'ADMISSION ET DE SORTIE

- 1  **Repérage de l'élève en difficulté** et constitution d'un dossier par l'équipe éducative après accord de l'élève et consentement des parents ou du représentant légal
- 2  **Rencontre de l'élève, des parents et des professeurs** par les équipes des dispositifs relais et désignation d'un tuteur référent dans le collège d'origine
- 3  **Analyse du dossier** par la commission départementale, sous l'autorité du DAASEN, qui propose ou non la prise en charge du jeune dans le dispositif
- 4  **Elaboration et mise en oeuvre du projet pédagogique et éducatif individualisé** au sein du dispositif  
Maintien du lien avec le collège d'origine
- 5  **Réintégration dans le système scolaire courant, ou renouvellement possible de la prise en charge** sur décision de la commission
- 6  **Suivi de l'élève après son retour par le tuteur désigné et les équipes des dispositifs relais**

## CONTACTS

### **Circonscription ASH Adaptation Rectorat Site CEPEROU**

Place Léopold Héder , Cayenne  
Tél : 0594 27 21 68 /0594 27 21 63  
Fax : 0594 27 21 66

### **Atelier Relais de l'île de Cayenne**

Collège G.Holder  
Rte de la Rcade, Cayenne  
Tel : 0594301495 Fax : 0594250291

### **Classe Relais de l'île de Cayenne**

Collège Auxence Contout  
Bd République, Cayenne  
Tel : 0594293900 Fax : 0594306351

### **Classe Relais de Kourou**

Collège Victor Schoelcher,  
11, av de Pariacabo, Kourou  
Tel : 0594220722 Fax : 0594326106

### **Atelier Relais de St Laurent du Maroni**

Collège Albert Londres  
Chemin des sables blancs  
Tel : 0594340950 Fax : 0594344268



# Dispositifs

Un dispositif de **RELAIS**  
**RÉUSSITE ÉDUCATIVE**  
POUR DES JEUNES EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Région académique

Les élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire, peuvent être temporairement dirigés vers des dispositifs relais où ils seront aidés à reprendre pied. Ils rejoindront ensuite le système scolaire ordinaire.

### QUELS ELEVES PEUVENT INTEGRER LES DISPOSITIFS RELAIS?

- Elèves du second degré encore sous obligation scolaire mais *rejetant l'institution scolaire et les apprentissages*
- Elèves *en voie de déscolarisation et de désocialisation*
- Ils ont déjà bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien existant au collège

### Critères permettant d'intégrer les dispositifs

OUI	NON
✓ Elèves et représentants légaux volontaires	✗ Réticences du jeune et/ou de la famille
✓ Elèves très absentéistes et/ou perturbateurs, en risque de rupture avec l'institution	✗ Elèves relevant d'autres dispositifs : Segpa, Ulis, Itep,...
✓ Elèves extrêmement passifs dans les apprentissages	✗ Elèves non francophones
✓ Elèves de 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>	✗ Elèves de 6 <sup>ème</sup> (sauf dérogation par la commission)

### UN TRIPLE OBJECTIF :

- Aider** l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- Réinsérer** l'élève dans un parcours de formation et de réussite éducative
- Favoriser** l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences et de culture, et l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire

dans le but d'un retour réussi de l'élève au collège

### PROJET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Il est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé.

### POINTS FORTS

- Parcours individualisé et Pédagogie différenciée*
- Accueil temporaire pour un groupe restreint d'élèves*
- Encadrement renforcé*
- Partenariats Education Nationale, PJJ, CTG, Associations agréées*
- Emploi du temps évolutif*

Le séjour en dispositif relais n'est **en aucun cas une sanction contre l'élève** et ne doit surtout pas être présenté comme telle.

Il est au contraire l'occasion pour les parents de **renouer des contacts réguliers et confiants avec la communauté éducative.**

### DEUX TYPES DE DISPOSITIFS RELAIS

En fonction de sa situation, l'élève peut être **admis en atelier relais ou en classe relais**. Ces dispositifs se différencient par le profil des élèves accueillis, les partenaires et la durée de séjour.

➔ **Les ateliers relais** constituent essentiellement des dispositifs de **remobilisation**. La durée d'accueil est de 8 semaines, renouvelables. Ils font appel à des associations complémentaires de l'enseignement public.

➔ **Les classes relais** sont des dispositifs de **remédiation** dont la durée d'accueil peut varier de quelques semaines à plusieurs mois. Leur partenaire privilégié est la **PJJ**.

Tout dispositif relais est **rattaché à un établissement scolaire** et placé sous la responsabilité du chef d'établissement.

### L'ÉQUIPE

L'équipe d'encadrement des élèves d'un dispositif relais est constituée d'enseignants, d'éducateurs, de personnels associatifs et de professionnels de l'animation.

**Pour favoriser un retour réussi, des enseignants tuteurs exerçant dans les établissements d'origine des jeunes sont désignés.**